

Aux actionnaires de,
Sword Group SE
2-4, rue d'Arlon

L-8399 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Sword Group SE** (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
Parts dans des entreprises liées et participations	
Au 31 décembre 2017, la Société détient un certain nombre de filiales, comptabilisées au coût d'acquisition qui peuvent être sujets à des corrections de valeur en cas de diminution durable de la valeur de celles-ci. L'évaluation de ces investissements est significative pour notre audit, état donné la valeur comptable de ces investissements et le jugement à appliquer dans l'évaluation du caractère durable d'une éventuelle correction du valeur.	Des tests de détails substantifs ont été réalisés pour s'assurer de l'existence des investissements ainsi que de la réconciliation des mouvements de l'année. Nous avons évalué la prise en compte des indicateurs de moins-values éventuelles par la direction. Dans cette évaluation, la valeur nette comptable est prise en compte comme point de départ pour estimer s'il existe une moins-value durable, en complément d'une analyse qualitative. Nous avons également revu le caractère adéquat des informations reprises en Note 5.1. « Parts envers les entreprises liées » et 5.2 « Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation ».
Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.
Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
Reconnaissance du chiffre d'affaires	
La Société fournit des services de gestion, tels que décrits à la note 10 des états financiers, à diverses filiales. Les normes internationales d'audit requièrent d'un auditeur qu'il présume un risque de fraude dans la reconnaissance du chiffre d'affaires lors de l'évaluation initiale du risque d'une erreur significative.	Nos procédures comprenaient notamment l'évaluation de la méthode de constatation des produits pour les contrats de services de gestion et la conception et l'efficacité des contrôles mis en place par la direction entourant l'analyse de la constatation des produits et l'identification des conditions contractuelles inhabituelles. Des procédures substantives détaillées ont été réalisées en ce qui concerne l'analyse et le test du coût majoré du calcul des frais de gestion et de la validation de la marge.
Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administrations et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences négatives de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 28 avril 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 6 ans.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet de la société <http://www.sword-group.com> relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les états financiers et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

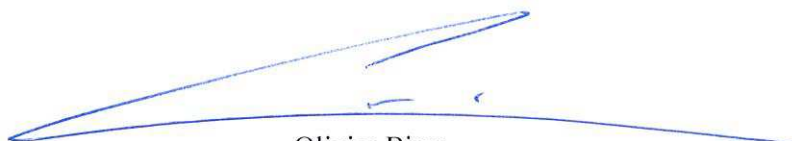
Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Autre sujet

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise comprend, lorsqu'applicable, les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) points a), b), e), f) et g) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Luxembourg, le 26 mars 2018

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
10A, rue Henri M. Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG



Olivier Biren,
Réviseur d'entreprises agréé

12 COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	0,00	0,00
I. Capital souscrit non appelé	1103	0,00	0,00
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	0,00	0,00
B. Frais d'établissement	1107	0,00	0,00
C. Actif immobilisé	1109	210 618 062,67	208 477 406,08
I. Immobilisations incorporelles	1111	115 353,82	183 114,07
1. Frais de développement	1113	0,00	0,00
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115	103 851,44	172 463,57
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117	103 851,44	172 463,57
b) créés par l'entreprise elle-même	1119	0,00	0,00
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121	0,00	0,00
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123	11 502,38	10 650,50
II. Immobilisations corporelles	1125	0,00	5 144,41
1. Terrains et constructions	1127	0,00	0,00
2. Installations techniques et machines	1129	0,00	0,00
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131	0,00	5 144,41
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133	0,00	0,00
III. Immobilisations financières	1135	210 502 708,85	208 289 147,60
1. Parts dans des entreprises liées	1137	207 815 642,74	205 633 807,42
2. Créances sur des entreprises liées	1139	0,00	0,00
3. Participations	1141	2 436 412,66	2 436 412,66
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143	0,00	0,00
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145	250 653,45	218 927,52
6. Autres prêts	1147	0,00	0,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

D. Actif circulant					
	1151		151	30 337 046,29	152 46 247 815,29
I. Stocks	1153		153	0,00	154 0,00
1. Matières premières et consommables	1155		155	0,00	156 0,00
2. Produits en cours de fabrication	1157		157	0,00	158 0,00
3. Produits finis et marchandises	1159		159	0,00	160 0,00
4. Acomptes versés	1161		161	0,00	162 0,00
II. Créances	1163		163	17 909 272,91	164 26 443 597,13
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165		165	75 425,38	166 54 087,96
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167		167	75 425,38	168 54 087,96
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169		169	0,00	170 0,00
2. Créances sur des entreprises liées	1171		171	14 514 754,48	172 22 741 361,94
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	9.1	173	14 514 754,48	174 22 741 361,94
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175		175	0,00	176 0,00
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177		177	302 150,58	178 302 150,58
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179	9.3	179	302 150,58	180 302 150,58
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181		181	0,00	182 0,00
4. Autres créances	1183	6	183	3 016 942,47	184 3 345 996,65
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185		185	1 068 333,75	186 989 196,86
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187		187	1 948 608,72	188 2 356 799,79
III. Valeurs mobilières	1189		189	356 641,38	190 3 005 169,28
1. Parts dans des entreprises liées	1191		191	0,00	192 0,00
2. Actions propres ou parts propres	1209	7.4	209	356 641,38	210 3 005 169,28
3. Autres valeurs mobilières	1195		195	0,00	196 0,00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197		197	12 071 132,00	198 16 799 048,88
E. Comptes de régularisation	1199		199	308 716,58	200 282 799,00
TOTAL DU BILAN (ACTIF)			201	241 263 825,54	202 255 008 020,37

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
I. Capital souscrit	1301 7	301 223 210 684,13	302 237 434 110,35
II. Primes d'émission	1303 7.1	303 9 544 965,00	304 9 544 965,00
III. Réserve de réévaluation	1305 7.1	305 70 676 064,46	306 70 676 064,46
IV. Réserves	1307	307 0,00	308 0,00
1. Réserve légale	1309	309 1 311 137,88	310 3 946 665,78
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1311 7.2	311 954 496,50	312 941 496,50
3. Réserves statutaires	1313 7.4	313 356 641,38	314 3 005 169,28
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1315	315 0,00	316 0,00
a) autres réserves disponibles	1429	429 0,00	430 0,00
b) autres réserves non disponibles	1431	431 0,00	432 0,00
V. Résultats reportés	1433	433 0,00	434 0,00
VI. Résultat de l'exercice	1319	319 144 456 910,61	320 148 722 992,86
VII. Acomptes sur dividendes	1321	321 -2 778 393,82	322 4 543 422,25
VIII. Subventions d'investissement en capital	1323	323 0,00	324 0,00
	1325	325 0,00	326 0,00
B. Provisions	1331	331 327 135,00	332 408 820,00
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333	333 0,00	334 0,00
2. Provisions pour impôts	1335 14	335 327 135,00	336 408 820,00
3. Autres provisions	1337	337 0,00	338 0,00
C. Dettes	1435	435 17 726 006,41	436 17 165 090,02
1. Emprunts obligataires	1437	437 0,00	438 0,00
a) Emprunts convertibles	1439	439 0,00	440 0,00
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441	441 0,00	442 0,00
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443	443 0,00	444 0,00
b) Emprunts non convertibles	1445	445 0,00	446 0,00
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447	447 0,00	448 0,00
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449	449 0,00	450 0,00
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355 8	355 17 034 319,76	356 13 527 238,08
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357	357 34 319,76	358 27 238,08
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359	359 17 000 000,00	360 13 500 000,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361 _____	361 _____ 0,00	362 _____ 0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363 _____	363 _____ 0,00	364 _____ 0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365 _____	365 _____ 0,00	366 _____ 0,00
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367 _____	367 _____ 650 231,86	368 _____ 777 643,86
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369 _____	369 _____ 650 231,86	370 _____ 777 643,86
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371 _____	371 _____ 0,00	372 _____ 0,00
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373 _____	373 _____ 0,00	374 _____ 0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375 _____	375 _____ 0,00	376 _____ 0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377 _____	377 _____ 0,00	378 _____ 0,00
6. Dettes envers des entreprises liées	1379 9.1 _____	379 _____ 38 872,16	380 _____ 9 614,71
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381 _____	381 _____ 38 872,16	382 _____ 9 614,71
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383 _____	383 _____ 0,00	384 _____ 0,00
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385 _____	385 _____ 0,00	386 _____ 0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387 _____	387 _____ 0,00	388 _____ 0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389 _____	389 _____ 0,00	390 _____ 0,00
8. Autres dettes	1451 _____	451 _____ 2 582,63	452 _____ 2 850 593,37
a) Dettes fiscales	1393 _____	393 _____ 0,00	394 _____ 0,00
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395 _____	395 _____ 2 582,63	396 _____ 2 593,37
c) Autres dettes	1397 _____	397 _____ 0,00	398 _____ 2 848 000,00
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399 _____	399 _____ 0,00	400 _____ 2 848 000,00
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401 _____	401 _____ 0,00	402 _____ 0,00
D. Comptes de régularisation	1403 _____	403 _____ 0,00	404 _____ 0,00
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 _____ 241 263 825,54	406 _____ 255 008 020,37

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2017

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701 10	701 3 427 731,34	702 2 721 594,80
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703	703 0,00	704 0,00
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705	705 0,00	706 0,00
4. Autres produits d'exploitation	1713	713 74 494,46	714 86 504,41
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671	671 -2 688 684,06	672 -2 982 150,23
a) Matières premières et consommables	1601	601 -4 247,21	602 -17 136,38
b) Autres charges externes	1603	603 -2 684 436,85	604 -2 965 013,85
6. Frais de personnel	1605 11	605 -139 812,83	606 -143 247,81
a) Salaires et traitements	1607	607 -123 801,11	608 -126 923,30
b) Charges sociales	1609	609 -16 011,72	610 -15 913,58
i) couvrant les pensions	1653	653 -9 593,16	654 -9 230,28
ii) autres charges sociales	1655	655 -6 418,56	656 -6 683,30
c) Autres frais de personnel	1613	613 0,00	614 -410,93
7. Corrections de valeur	1657	657 -1 869 260,43	658 -1 366 032,93
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 4	659 -89 221,54	660 -76 473,86
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 12.1	661 -1 780 038,89	662 -1 289 559,07
8. Autres charges d'exploitation	1621 16	621 -102 200,00	622 -174 254,45
9. Produits provenant de participations	1715	715 2 760 792,32	716 5 000 000,00
a) provenant d'entreprises liées	1717 13	717 2 760 792,32	718 5 000 000,00
b) provenant d'autres participations	1719	719 0,00	720 0,00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	721 0,00	722 0,00
a) provenant d'entreprises liées	1723	723 0,00	724 0,00
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	725 0,00	726 0,00
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	727 1 235 845,31	728 1 359 008,67
a) provenant d'entreprises liées	1729 9.1	729 753 243,04	730 1 020 732,63
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731 482 602,27	732 338 276,04
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	663 0,00	664 0,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant

1665	<u>12.2</u>	665	<u>-4 693 767,84</u>	666	<u>6 489 016,23</u>
------	-------------	-----	----------------------	-----	---------------------

14. Intérêts et autres charges financières

1627		627	<u>-1 124 028,24</u>	628	<u>-6 265 088,90</u>
------	--	-----	----------------------	-----	----------------------

a) concernant des entreprises liées

1629	<u>9.1</u>	629	<u>-4 674,67</u>	630	<u>-5 605 871,37</u>
------	------------	-----	------------------	-----	----------------------

b) autres intérêts et charges financières

1631		631	<u>-1 119 353,57</u>	632	<u>-659 217,53</u>
------	--	-----	----------------------	-----	--------------------

15. Impôts sur le résultat

1635	<u>14</u>	635	<u>6 420,00</u>	636	<u>0,00</u>
------	-----------	-----	-----------------	-----	-------------

16. Résultat après impôts sur le résultat

1667		667	<u>-3 112 469,97</u>	668	<u>4 725 349,79</u>
------	--	-----	----------------------	-----	---------------------

17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.

1637	<u>14</u>	637	<u>334 076,15</u>	638	<u>-181 927,54</u>
------	-----------	-----	-------------------	-----	--------------------

18. Résultat de l'exercice

1669		669	<u>-2 778 393,82</u>	670	<u>4 543 422,25</u>
------	--	-----	----------------------	-----	---------------------

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

13 NOTE AUX COMPTES ANNUELS 2017

Note 1 : Généralités

Sword Group SE, ci-après dénommée "la Société" est une société européenne dont le siège social a été transféré en date du 26 mars 2012 de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg.

La Société a pour objet :

- D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile ;
- De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant ;
- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres ;
- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'«Affilié»), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers prêteur à l'Affilié);
- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ;
- la Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.
- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.
- Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou Sociétés, avec toutes autres personnes ou Sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet. De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant ;
- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres ;
- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'«Affilié»), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers prêteur à l'Affilié);
- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ;
- la Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.
- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

La Société a été constituée le 22 juin 2001 pour une durée illimitée et son siège social est établi à Windhof.

La Société établit des comptes consolidés en accord avec la loi modifiée du 10 août 1915 concernant la comptabilité et les états financiers des entreprises à Luxembourg (ci-après « la Loi modifiée du 19 décembre 2002 »). La Société est cotée sur le marché NYSE EURONEXT à Paris sous la référence ISIN : FR0004180578.

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.sword-group.com/fr/investisseurs/>

Note 2 : Principes comptables

La Société tient ses livres en euros. Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les politiques comptables et les règles d'évaluation sont, en dehors de celles imposées par la Loi modifiée du 15 décembre 2017, définies par le Conseil d'Administration. La préparation des états financiers implique un recours à certaines estimations comptables par le Conseil d'Administration qui exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Un changement d'estimation peut avoir un impact significatif sur les états financiers. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses liées à ces estimations sont adéquates et que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Note 3 : Règles d'évaluation

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 33% et est représenté par une licence informatique.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 20% et est représenté par du matériel informatique.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique qui comprend les frais accessoires ou leur valeur nominale (créances et prêts). En cas de dépréciation qui de l'avis du Conseil d'Administration revêt un caractère durable, les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.4. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeurs lorsque leur recouvrement est compromis. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.5. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières, représentées par des parts dans des fonds monétaires, sont évaluées à leur juste valeur qui correspond au dernier cours disponible à la date de clôture. Les pertes et bénéfices non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Les valeurs mobilières, représentées par les actions propres de la Société sont évaluées à leur prix d'acquisition, incluant les frais accessoires. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le coût historique est inférieur au prix du marché. Selon les dispositions de l'article 430-18 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan.

La valeur de marché correspond au dernier cours disponible le jour de l'évaluation pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé.

3.6. Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

3.7. Provision

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui sont, à la date de clôture du bilan, soit probables soit certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de paiement, pour tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

3.8. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Les dettes sont enregistrées comme des dettes subordonnées lorsque leur statut est subordonné aux dettes chirographaires.

3.9. Conversion des comptes en devises étrangères

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture du bilan :

- Tous les postes de l'actif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des avoirs en banque, des valeurs mobilières, des créances à court terme et des actifs immobilisés, sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

- Tous les postes du passif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des dettes à court terme, sont valorisés individuellement au plus haut de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

- Les avoirs en banque, les valeurs mobilières, les créances et les dettes à court terme, de par leur caractère liquide, exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

- Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euros au cours de change historique au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

3.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les montants résultant de prestations de services rendues par la Société à des entreprises liées, déduction faite des éventuelles réductions sur ventes ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts liés au chiffre d'affaires.

3.11. Instruments financiers dérivés

La Société peut conclure des contrats financiers tels que des options, des swaps ou des contrats de change à terme. La Société enregistre initialement les instruments financiers au coût historique. A chaque clôture, les pertes non réalisées sont reconnues au compte de profits et pertes alors que les bénéfices ne sont comptabilisés que lors de leur réalisation. En cas de couverture d'un élément de l'actif ou de passif qui n'est pas enregistré à sa juste valeur, la perte ou le bénéfice non réalisé est différé jusqu'à la reconnaissance de la perte ou du bénéfice réalisé sur le poste couvert.

Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1. Immobilisations incorporelles

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

	Concessions Brevets, licences	Acomptes Versés	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	251 365,27	10 650,50	262 015,77
Entrées	0,00	16 317,00	16 317,00
Transferts	15 465,00	(15 465,00)	0,00
Prix d'acquisition fin d'exercice	266 830,27	11 502,38	278 332,65
Corrections de valeur au début de l'exercice	(78 901,70)	-	(78 901,70)
Dotations de l'exercice	(84 077,13)	-	(84 077,13)
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(162 978,83)	-	(162 978,83)
Valeur nette à la fin de l'exercice	103 851,44	11 502,38	115 353,82
Valeur nette au début de l'exercice	172 463,57	10 650,50	183 114,07

4.2. Immobilisations corporelles

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les immobilisations corporelles ont évolué de la façon suivante :

	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobiliers	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	19 294,00	40 592,04	59 886,04
Entrées	-	-	-
Sorties	-	-	-
Prix d'acquisition fin d'exercice	19 294,00	40 592,04	59 886,04
Corrections de valeur au début de l'exercice	(19 294,00)	(35 447,63)	(54 741,63)
Dotations de l'exercice	-	(5 144,41)	(5 144,41)
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(19 294,00)	(40 592,04)	(59 886,04)
Valeur nette à la fin de l'exercice	-	-	-
Valeur nette au début de l'exercice	-	5 144,41	5 144,41

Note 5 : Immobilisations financières

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

	Parts dans des entreprises liées	Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	205 663 807,42	3 482 191,399	511 873,86	209 657 872,67
Entrées	7 767 044,00	-	9 493,77	7 776 537,77
Sorties	(869 208,68)	-	(64 459,59)	(933 668,27)
Prix d'acquisition fin d'exercice	212 561 642,74	3 482 191,39	456 908,64	216 500 742,17
Correct. de valeur au début de l'exercice	(30 000,00)	(1 045 778,73)	(292 946,34)	(1 368 725,07)
Dotations de l'exercice	(4 716 000,00)	-	-	(4 716 000,00)
Reprises de l'exercice	-	-	86 691,75	86 691,75
Correct. de valeur à la fin de l'exercice	(4 746 000,00)	(1 045 778,73)	(206 254,59)	(5 998 033,32)
Valeur nette à la fin de l'exercice	207 815 642,74	2 436 412,66	250 653,45	210 502 708,85
Valeur nette au début de l'exercice	205 633 807,42	2 436 412,66	218 927,52	208 289 147,60

5.1. Des parts envers des entreprises liées

En date du 4 juillet 2017, la Société a converti sa créance vis-à-vis de Sword Suisse Holding SA en apport en capitaux propres non rémunéré par des titres pour un montant de € 7 767 043,00.

En date du 07 novembre 2017, Sword Sol Sàrl a remboursé partiellement son apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, soit pour un montant de € 869 207,68.

En date du 15 mai 2017, la SCI Decan a été constituée avec un capital de € 1 000 représenté par 1.000 parts sociales, soit une part sociale souscrite par la Société et 999 parts sociales souscrites par Sword Sol Sàrl. La SCI Decan été vendue, en date du 18 décembre 2017, à hauteur de €1 par la Société pour une part sociale et à hauteur de € 999 par Sword Sol Sàrl pour 999 parts sociales. Voir Note 9.2.

Au 31 décembre 2017, une correction de valeur supplémentaire a été actée envers des parts dans des entreprises liées. En effet. Le conseil d'administration estime que :

- pour Sword Sol Sàrl, Sword Solutions Inc. et Sword Suisse Holding, la valeur des sociétés est supérieure au prix d'acquisition historique.
- pour Sword Création Informatique Ltd, les titres ont été entièrement dépréciés pour un montant de € 30 000,00 depuis 2015.
- pour Sword Soft Ltd, les titres ont été partiellement dépréciés pour un montant de € 4 716 000,00 en 2017.

Au 31 décembre 2017, les parts envers des entreprises liées sont représentées par :

Nom de la filiale	% de détention	Prix d'acquisition	Fonds propres au 31.12.2017	Résultat au 31.12.2017
Sword Soft Ltd (UK)	100%	161 366 200,00	55 031 765,00	5 452 469,00
Sword Sol Sàrl (Luxembourg)	100%	18 849 792,32	16 038 754,41	3 564 212,09
Sword Création Informatique Ltd (South Africa)	100%	30 000,00	823,00	(970,00)
Sword Solutions Inc (USA)	100%	1 302 000,00	1 629 389,00	(124 910,00)
Sword Suisse Holding SA (Suisse)	100%	31 013 650,42	7 443 183,00	(43 468,00)
		212 561 642,74		

5.2. Des parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

Au 31 décembre 2017, les parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation sont représentées par :

Nom de la filiale	% de détention	Prix d'acquisition	Fonds propres Quote-part au 31.12.2017	Résultat Quote-part au 31.12.2017
Tipik Communication Agency SA	49%	2 436 412,66	235 454,26	-185 582,40
Lyodssoft HK	20%	1 045 778,73	*	*

* Non disponible

La valeur de la société, Tipik Communication Agency S.A, est estimée supérieure au prix d'acquisition historique. En conséquence, aucune correction de valeur n'a été actée.

Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration a décidé de maintenir une correction de valeur de € 1 045 778,73 sur Lyodssoft HK.

5.3. Des titres ayant le caractère d'immobilisation

Durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, la liquidation de Cosseco SA a été clôturée. Le prix d'acquisition historique s'élevait à € 64 459,59 et avait été entièrement provisionné en 2016. Ce montant de € 64 459,59 a été considéré comme définitivement irrécupérable sur l'exercice 2017.

Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration a décidé

- De reprendre une correction de valeur à hauteur de € 22 232,16 sur les titres de Scientific Brain Training ramenant la valeur nette comptable de ces titres à € 250 653,45 ;
- De maintenir la correction de valeur de 2015 sur les titres Tooxme SA pour un montant de € 124 828,23 et dont le prix d'acquisition historique s'élève à € 124 828,23 ;

Note 6 : Autres créances

Suite à la dissolution volontaire de FI System Belgium SA en 2015, la Société a repris une créance vis-à-vis de l'actionnaire principal de Tipik Communication Agency SA pour un montant de € 1 128 730,81 et dont l'échéance de remboursement est à moins d'un an.

Au 31 décembre 2017 et 2016, le solde résiduel s'élève à € 446 400,81. Selon le conseil d'administration de la Société, celle-ci n'est pas considérée comme douteuse.

Au 31 décembre 2017, la Société a accordé des prêts à des dirigeants de filiales du groupe dans le cadre de financement de prise de participations minoritaires au sein de filiales du groupe. Le montant des prêts et des intérêts courus au 31 décembre 2016 s'élève à € 2 341 621,70 (€ 2 742 362,79 en 2016) et dont € 1 948 608,72 (€ 2 356 799,79 en 2016) est échu à plus d'un an.

Note 7 : Capitaux propres

7.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 2017 et 2016, le capital social est de € 9 544 965, représenté par 9 544 965 actions d'une valeur nominale de € 1,00 chacune, entièrement libérées. Le capital social est accompagné d'une prime d'émission de € 70 676 064,46.

Au 31 décembre 2016, le capital social autorisé s'élève à € 4 745 000. Dans le cadre d'actions nouvelles à émettre en vertu de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant du capital autorisé était fixé à € 100 000 000. Cette autorisation est arrivée à échéance le 2 mai 2017 et n'a pas été renouvelée.

7.2. Réserve légale

Il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5 %, affecté à la réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social. La réserve ne peut être distribuée.

7.3. Variations au niveau des comptes de capitaux propres.

Pour la période se terminant au 31 décembre 2017, les variations sont les suivantes :

	01.01.2017	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Actions propres	31.12.2017
Capital	9 544 965,00					9 544 965,00
Prime d'émission	70 676 64,46	-				70 676 064,46
Réserve légale	941 496,50	13 000,00				954 496,50
Réserve pour actions propres	3 005 169,28	-			-2 648 527,90	356 641,38
Résultats reportés	148 722 992, 86	4 530 422,25		-11 445 032,40	2 648 527,90	144 456 910,61
Résultats de l'exercice	4 543 422,25	-4 543 422,25	-2 778 393,82			-2 778 393,82
TOTAL	237 434 110,35		-2 778 393,82	-11 445 032,40		223 210 684,13

7.4 Actions propres

Au 31 décembre 2017, il existait 10.671 actions propres enregistrées pour un montant total de € 356 641,38, enregistrées sous le poste « Valeurs mobilières ».

Selon les dispositions de 430-18 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan, soit un montant total de € 356 641,38.

Les actions propres figurant en valeurs mobilières ont été acquises à des fins de support de la valeur cotée de l'action Sword Group.

Note 8 : Dettes envers des établissements de crédit

Aucune dette bancaire n'a une durée résiduelle supérieure à cinq ans. Aucune dette n'est couverte par une sûreté réelle. Au 31 décembre 2017, les dettes bancaires se répartissent de la façon suivante :

	Montant utilisé	Montant total autorisé
Dettes bancaires à plus d'un an	17 000 000,00	125 000 000,00
Dettes bancaires à moins d'un an	-	-
Intérêts et commissions à payer	33 436,62	-
Comptes bancaires créditeurs	883,14	
	17 034 319,76	

Classement des dettes envers des établissements de crédit à plus d'un an

Les dettes bancaires à plus d'un an correspondent à des crédits en pool à taux variable qui font l'objet de tirages par la Société sous forme de billets dont la durée peut varier de 1 à 6 mois. Pour le classement en dettes financières à plus d'un an des billets en cours à la clôture, il a été tenu compte des éléments suivants :

- Possibilité pour l'entreprise, sans opposition des banques ayant accordé l'ouverture de crédit, de renouveler les tirages pendant une période d'au moins un an (toutes les ouvertures de crédit en vigueur au 31 décembre 2017 ne peuvent pas être réduites par les banques dans un délai de 12 mois)
- Volonté de l'entreprise d'avoir recours à ce financement dans les 12 mois à venir

Les covenants bancaires

La Société s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

En cas de non-respect des clauses de covenants ci-dessus, les banques prêteuses seront en mesure d'exiger le remboursement anticipé de l'encours de crédit d'un montant de € 17 000 000 au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, ces clauses sont respectées par la Société.

Note 9 : Transactions entre parties liées

9.1 Vis-à-vis d'entreprises associées

Au 31 décembre 2017, les postes de bilan envers des sociétés liées se présentent de la façon suivante :

	Créances sur des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an	Dettes envers des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an
Diverses sociétés liées	668 924,00	38 872,16
Sword Technologies SA	12 023 941,21	-
Charteris	1 821 889,27	-
	14 514 754,48	38 872,16

Les principales positions du bilan reprises ci-dessus sont générées essentiellement par l'activité de « cash pooling ». Les principaux comptes courants entre sociétés du groupe sont rémunérés aux taux variant entre 2,75% et 4,25%, correspondant aux conditions de marché applicables à chaque filiale.

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les événements suivants se sont réalisés :

- Durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, la liquidation de Buildonline Inc a été clôturée. La Société avait une créance vis-à-vis de Buildonline Inc. pour un montant de € 1 173 056,86 et avait été entièrement provisionnée en 2016. Ce montant de € 1 173 056,86 a été considéré comme définitivement irrécupérable sur l'exercice 2017.
- la Société a abandonné un montant de € 1 775 000 avec clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis du compte courant de Sword Technologies SA. Au 31 décembre 2017, il existe un abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune pour un montant total de € 6 625 000 vis-à-vis de Sword Technologies SA. Le compte courant de Sword Technologies SA de € 12 023 941,21 prend déjà en compte cet abandon de compte courant.

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les principales natures de charges et produits envers des entreprises liées sont les suivantes :

	Charges	Produits
Prestations de services de gestion	-	3 427 731,34
Dividendes	-	2 760 792,32
Sous-traitances / Honoraires divers	255 434,00	-
Honor. Comité de direction	36 000,00	-
Frais de marketing	149 902,50	-
Autres frais divers	23 451,50	42 362,00
Intérêts sur compte courant	4 674,67	753 243,04
Abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune	1 775 000,00	-
Résultat de change	15 196,79	67 988,67
	2 259 659,46	7 052 117,37

9.2 Vis-à-vis d'entreprises non consolidées ayant des dirigeants communs

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, Financière Semaphore Sàrl, société de droit luxembourgeois, a facturé les prestations suivantes :

- De l'assistance en matière de direction générale de la Société pour un montant de € 370 130,52,
- Des honoraires de succès relatifs aux cessions/acquisition pour un montant de € 150 000,00

La Société et Sword Sol Sàrl ont constitué la SCI Decan à hauteur de € 1 000 et cette dernière a été vendue pour le même montant à la société Rutor S.à r.l, filiale de Financière Sémaphore Sàrl. Voir Note 5.1.

9.3 Vis-à-vis d'entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, la Société a fait des avances de 4,5 millions d'euros à TIPIK Communication Agency SA

Au 31 décembre 2015, ces avances de 4,5 millions d'euros ont été abandonnées avec clause de retour à meilleure fortune.

Dans le cadre de la dissolution volontaire de FI System Belgium SA en 2015, la Société a repris une créance de € 972 231,38 vis-à-vis de Tipik Communication Agency SA.

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, la Société a abandonné un montant de € 250 000 avec clause de retour à meilleure fortune.

Au 31 décembre 2017, cette créance s'élève à € 302 150,58 (incluant l'abandon avec retour à meilleure fortune) et n'est pas considérée comme douteuse par le Conseil d'Administration de la Société.

Note 10 : Montant net du chiffre d'affaires

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'élève à € 3 427 731,34 et est représenté par des prestations de services adressées à l'ensemble des filiales du groupe.

La répartition par zone géographique est la suivante :

- Europe : 97 %
- Amérique du Nord : 1%
- Océanie : 1%
- Asie : 1%

Note 11 : Personnel

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, le nombre d'employés de la Société s'élève en moyenne à une personne (1 en 2016).

Note 12 : Corrections de valeur

12.1. Corrections de valeur sur actif circulant

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les corrections de valeur sur l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- des corrections de valeur sur des autres créances pour un montant de € 5 038,39 (0 en 2016).
- un abandon avec retour à meilleure fortune de compte courant envers des entreprises liées pour un montant de € 1 775 000 (€ 1 000 000 en 2016). Voir Note 9.1.

12.2. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- Une reprise de correction de valeur sur des titres ayant le caractère d'immobilisations pour un montant de € 22 232,16 (Correction de valeur de € 87 046,79 en 2016). Voir Note 5.3.
- Une correction de valeur sur les titres de Sword Soft Ltd pour un montant de € 4 716 000,00. Voir Note 5.1.

Note 13 : Produit des immobilisations financières

Les produits des immobilisations financières représentent principalement des dividendes des filiales de la Société.

Note 14 : Impôts

La Société est soumise à tous les impôts auxquels les sociétés de capitaux sont soumises. La Société a été définitivement imposée jusqu'au 31 décembre 2014.

Note 15 : Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2017, la société présente les engagements hors bilan suivants :

- La Société a donné une garantie pour la bonne exécution des engagements et obligations souscrites par la société Apak Group Ltd dans le cadre de la signature de divers contrats de vente.
- La Société s'est portée garante sur le crédit bancaire accordé à Tipik Communication Agency SA et pour lequel la Société a une participation de 49%. Le montant de cette garantie s'élève à 6 millions d'euros et arrive à terme le 31 mars 2018. Dans ce cadre, la société a donné en nantissement un compte bancaire à hauteur de € 6 000 000. La caution sera renouvelée pour un montant maximum de 6,5 millions d'euros, et sera revu à la baisse en tenant compte d'un remboursement partiel de la dette bancaire par Tipik Communication Agency SA.
- La Société s'est portée garante vis-à-vis de Sword IT Solutions dans le cadre d'une dette résiduelle de GBP 133 000 générée par l'acquisition d'une société de droit anglais AAA Group Limited
- En cas de résiliation des contrats entre PMExpertise et Sword Group S.E., la Société s'engage à payer une indemnité équivalente au chiffre d'affaires des deux dernières années précédentes de PMExpertise vis-à-vis de Sword Group S.E. et de ses filiales.

Note 16 : Rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les administrateurs ont reçu des tantièmes pour un montant de € 95 000 (en 2016 : € 160 000). Ce montant est repris sous le poste « Autres charges d'exploitation ».

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, aucune avance, crédit n'a été accordée aux membres des organes d'administration.

Note 17 : Honoraires perçus par le réviseur d'entreprises agréé

Conformément à l'article 470-1 de la loi modifiée du 18 décembre 2009, les indications prescrites à l'article 444-5 de cette loi modifiée ont été omises. L'information sur les honoraires du réviseur d'entreprises agréé figure dans les comptes consolidés et intègre les honoraires d'audit sur les états financiers.

Note 18 : Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu après la clôture des états financiers se terminant au 31 décembre 2017.